

VIRIVILLE

les brèves

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

MAI 2021



DOSSIER

Bien vivre ensemble à Viriville

www.viriville.fr

RETOUR EN IMAGES



20 janvier

La place des Buttes distillait la bonne humeur lors de la matinée diots-caillettes organisée par les conscrits.



30 janvier

Des boudins, de la fricassée et des bugnes (13 kilos !) étaient au menu de la Joie de Vivre sur la place du 19 mars 1962.



19 mars

État d'urgence sanitaire oblige, la cérémonie du 19 mars fut plus discrète. Étaient présents la Municipalité, le commandant du camp de Chambaran, la Gendarmerie et la FNACA.



20 mars

Pas moins de 120 déjeuners aux tripes ont été chaleureusement préparés et distribués par le Comité des fêtes.



23 mars

Le don du sang est toujours possible même en période de confinement et c'est même indispensable !



25 avril

Dix jeunes ont participé à un stage de para-équitation adapté au haras du Brin d'Amour avec des ateliers de voltiges longues rênes et des reprises de dressage.

sommaire

TRAVAUX 4

- L'usine Pellet poursuit sa requalification
- Des travaux en hauteur sécurisés
- Grande rue : intervention sur les regards
- Abattage d'arbres au cimetière
- Chemin des Fontaines
- Un purificateur d'air à la cantine scolaire

DOSSIER 5-6

- Bien vivre ensemble à Virville

ENVIRONNEMENT 7

- Des plantes exotiques invasives
- Etude sur les mobilités douces

VIE LOCALE 8

- Finances communales
- Conseil municipal des enfants

CULTURE & LOISIRS 9-10

- Les Arts allumés le 6 juin
- Bièvre Isère fait son cinéma
- Bibliothèque
- Ça roule pour le Comité et l'AVA
- Formafoot Bièvre-Valloire

INITIATIVES 11

- Ouverture d'un tiers lieu au centre du village
- Les conscrits 2021

AGENDA / VIE PRATIQUE 12



Journal municipal de la commune de Virville
Mairie, 59, avenue Docteur Turc 38980 Virville
Tél. : 04 74 54 03 15

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Françoise Sempé

RÉDACTION : commission communication

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : les associations de la commune,

CRÉDIT PHOTOS : Mairie, Adobe stock, Bernard Louchard (DL), DR

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES : www.dronepilot.fr

MAQUETTE ET MISE EN PAGES : www.thierry-lemaitre.com

IMPRESSION : imprimerie Rochat, La Côte-Saint-André

DÉPÔT LÉGAL : à parution

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

mot du maire



Françoise Sempé

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la solidarité dont vous avez fait preuve en cette période difficile. C'est tous ensemble, dans le respect des contraintes dues à la pandémie que nous sortirons vainqueurs de cette épreuve.

Malgré cette crise sanitaire, nos projets continuent à émerger et à se concrétiser. Le budget a été voté : nos impôts locaux ne seront pas augmentés et notre excédent de fonctionnement de 527 215 euros va nous permettre d'investir en 2021.

Les projets et les réalisations font partie de la vie d'un village mais vous pouvez avoir le plus beau village de France si la tranquillité, la sécurité et l'hygiène publique ne sont pas respectées, vous ne vous y sentirez jamais totalement bien. C'est pourquoi ces Brèves du printemps devraient vous apporter quelques réponses aux multiples questions que vous vous posez mais aussi vous sensibiliser sur le fait que la qualité de vie dépend avant tout des rapports humains et du respect du domaine public. Il est primordial que nous nous impliquions tous, jeunes et moins jeunes dans une démarche positive afin de continuer "à bien vivre ensemble"...

Je vous souhaite un bel été avec, espérons-le, une partie de nos libertés retrouvée !

DATE À RETENIR : LE 11 JUILLET

Pour financer le repas de Noël de nos aînés, Anim'Virville organise un déjeuner "petite friture" le 11 juillet sous les halles de l'école.

Pensez à réserver au **06 50 32 51 92** ou **04 74 54 03 15**.



L'USINE PELLET POURSUIT SA REQUALIFICATION

Après le chauffage et des travaux intérieurs, de nouvelles menuiseries sont désormais installées à l'ancienne usine Pellet. Ce bouquet de travaux garantit des économies d'énergie non négligeables et offre une seconde jeunesse à cette friche des années 1950 !



DES TRAVAUX EN HAUTEUR SECURISÉS

Les travaux en hauteur nécessitent prudence et sécurité. Les services techniques ont reçu le 24 et 25 mars une formation sur les équipements mécanisés comme les nacelles ou les plateformes élévatrices. Des connaissances pratiques et théoriques qui seront nécessaires durant les travaux d'élagage ou sur l'éclairage public et les illuminations.



GRANDE RUE : INTERVENTION SUR LES REGARDS

Les tampons de voirie s'affaissaient dans la grande rue Jeanne Sappey. Bièvre Isère, gestionnaire du réseau d'eau et d'assainissement, est intervenu le 21 décembre pour les remettre à niveau et les sceller avec de la résine.

ABATTAGE D'ARBRES AU CIMETIÈRE

Quatre vieux ifs ont dû être coupés par les services techniques en décembre dernier au cimetière. Malgré leur rôle d'ornement, cette végétation encombrante entravait la circulation dans l'allée centrale.



CHEMIN DES FONTAINES

Deux panneaux stop ont été mis en place au carrefour du chemin des Fontaines avec le chemin du Moulin afin d'abaisser la vitesse et prévenir les accidents de circulation. Le chemin du Moulin est prioritaire, les usagers venant de la chapelle et des Fontaines devront marquer un temps d'arrêt.



PURIFICATEUR D'AIR

La mairie a pu acquérir avec l'aide de la région Auvergne Rhône-Alpes un purificateur d'air qui permet de limiter la propagation de la Covid 19. Il a été installé dès le mois de mars dans la cantine scolaire.



BIEN VIVRE ENSEMBLE À VIRIVILLE

Nous avons la chance de vivre dans un petit village rural, où il fait bon vivre. Les Virivilloises et Virivillois sont parties prenantes dans l'entretien du cadre de vie de celui-ci. Le guide qui suit a pour objet de rappeler quelques règles de base indispensables pour bien vivre ensemble.

“La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui” (extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789)

RESTONS COURTOIS

“Bien vivre ensemble” dépend de nombreux facteurs humains et relationnels. Il faut oser se rencontrer, apprendre à se connaître, accepter d'être différents pour que naisse une cohabitation de qualité, un voisinage harmonieux qui favorise un sentiment de bien-être et de sécurité dans le village. Mais lorsque certains oublient les règles élémentaires du “savoir vivre ensemble”, l'atmosphère s'alourdit, les relations se crispent, la vie quotidienne devient stressante. Vivre à la campagne, ce n'est pas avoir le droit de faire du bruit plus qu'ailleurs. Vivre en démocratie, ce n'est pas pouvoir dire tout ce que l'on veut...

BON VOISINAGE

Vivre ensemble, c'est avant tout savoir se respecter entre voisins et entretenir la convivialité au maximum. Voici quelques règles essentielles pour une bonne harmonie :

- ▶ Envie de faire la fête ? Pensons à prévenir les voisins.
- ▶ Pensons à installer et entretenir nos climatiseurs, pompes de filtration de piscine, etc... de façon à ne pas occasionner de nuisances sonores pour les riverains.
- ▶ Ne faisons pas pétarader les motos la nuit.
- ▶ Déposer le verre dans les containers

prévus à cet effet, c'est bien ! Le faire entre 8h30 et 19h30, moteur arrêté, c'est mieux !

- ▶ Soyons particulièrement vigilants la nuit, car tout bruit prend de l'amplitude.
- ▶ Pour les chiens qui aboient, envisageons un collier anti-aboiements.

NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, perceuses, tronçonneuses, raboteuses ou scies ne peuvent être effectués que :

- ▶ jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ▶ samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ▶ dimanche et jours fériés : de 10h à 12h



DÉCHETS VERTS

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants par des particules mais aussi par des composés cancérogènes. Il fait l'objet d'une interdiction par arrêté préfectoral.

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que trois mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul ou 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (18 400 km pour une essence)*. Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est en effet

préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

De nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts :

- ▶ le compostage
- ▶ le broyage
- ▶ le paillage
- ▶ la collecte en déchèterie.

*Source : Air Rhône-Alpes



RESPECTONS NOTRE COMMUNE

Les actes de négligence dans l'espace public sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité, d'autres de façon volontaire.

Cette rubrique n'a pas la prétention de résoudre les difficultés nées d'actions irresponsables ou malveillantes.

NOS AMIS LES ANIMAUX

En toutes circonstances, le propriétaire est responsable de son animal.

Propriétaire de chien, vous devez être conscient que les déjections de votre animal sont causes de multiples nuisances, dangereuses pour autrui, néfastes pour l'environnement, négatives pour l'image de la commune. Avant de partir en balade, afin de ramasser les déjections de votre chien, munissez-vous toujours d'un sac papier ou plastique que vous pourrez ensuite déposer dans une poubelle. Il est également interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans l'espace public.

Lors de votre promenade, tenir votre animal en laisse.



PROPRETÉ

Le tri : Les conteneurs jaune, vert et bleu sont mis à votre disposition pour les verres, emballages et journaux. Si vous devez jeter des cartons plus imposants, emportez les à la déchèterie. Quand ces conteneurs sont pleins, merci de ne pas déposer les déchets à côté.

Les dépôts sauvages sont interdits.

Le décret du 11 décembre 2020 a durci les sanctions et facilité la verbalisation, l'amende encourue pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.



L'entretien des rivières :

Les cours d'eau, comme la Pérouse, la Maria ou le Nivollon, constituent un élément essentiel du paysage de notre territoire. On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne ou que leur entretien incombe aux collectivités publiques. Cependant, la réalité est toute autre. Les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien du cours d'eau, jusqu'à la moitié de son

lit. L'entretien régulier ne nécessite pas d'autorisation administrative :

- ▶ enlever tout ce qui peut constituer une obstruction à l'écoulement (branches, troncs, bois flottés...),
- ▶ supprimer les amas émergés de terre, de sable, de graviers, de galets, de vases...
- ▶ élaguer la végétation des berges sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges...

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Pour un meilleur partage de la rue et la sécurité de tous, respectons le code de la route. Avec ma voiture, j'ai le bon réflexe :

- ▶ pour des raisons de sécurité, d'accessibilité et de visibilité, il est nécessaire de ne pas stationner sur les trottoirs, sur les passages piétons.
- ▶ en cas d'accident, la responsabilité du propriétaire d'un véhicule peut être engagée lorsque la gêne provoquée par le stationnement sur les trottoirs empêche le libre passage des piétons ou des personnes à mobilité réduite.



JOURNÉE CHASSE AUX DÉCHETS



Le Conseil municipal des enfants a programmé une journée ramassage des déchets dans toute la commune le samedi 26 juin si les conditions sanitaires le permettent. Elle réunira enfants et adultes à partir de 9h30 dans les différents quartiers (l'information sur les lieux de rendez-vous sera diffusée en temps utile). Tout le monde se retrouvera ensuite pour un pique-nique sur la pelouse de la Place du Monument et l'après-midi sera consacré au nettoyage du cœur du village. Un appel à tous les Virivillois sera lancé pour mobiliser le plus grand nombre.

LOUER UN JARDIN POTAGER

La commune a créé un jardin à partager entre particuliers et associations. D'environ 10m par 10m, les carrés potagers sont disponibles au prix de 50 euros l'année. Pour toute demande de location, contactez Léticia à la mairie de Viriville 04 74 54 19 53 urbanisme@viriville.fr

FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique poursuit sa progression en Isère. Un dispositif de surveillance

et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne :

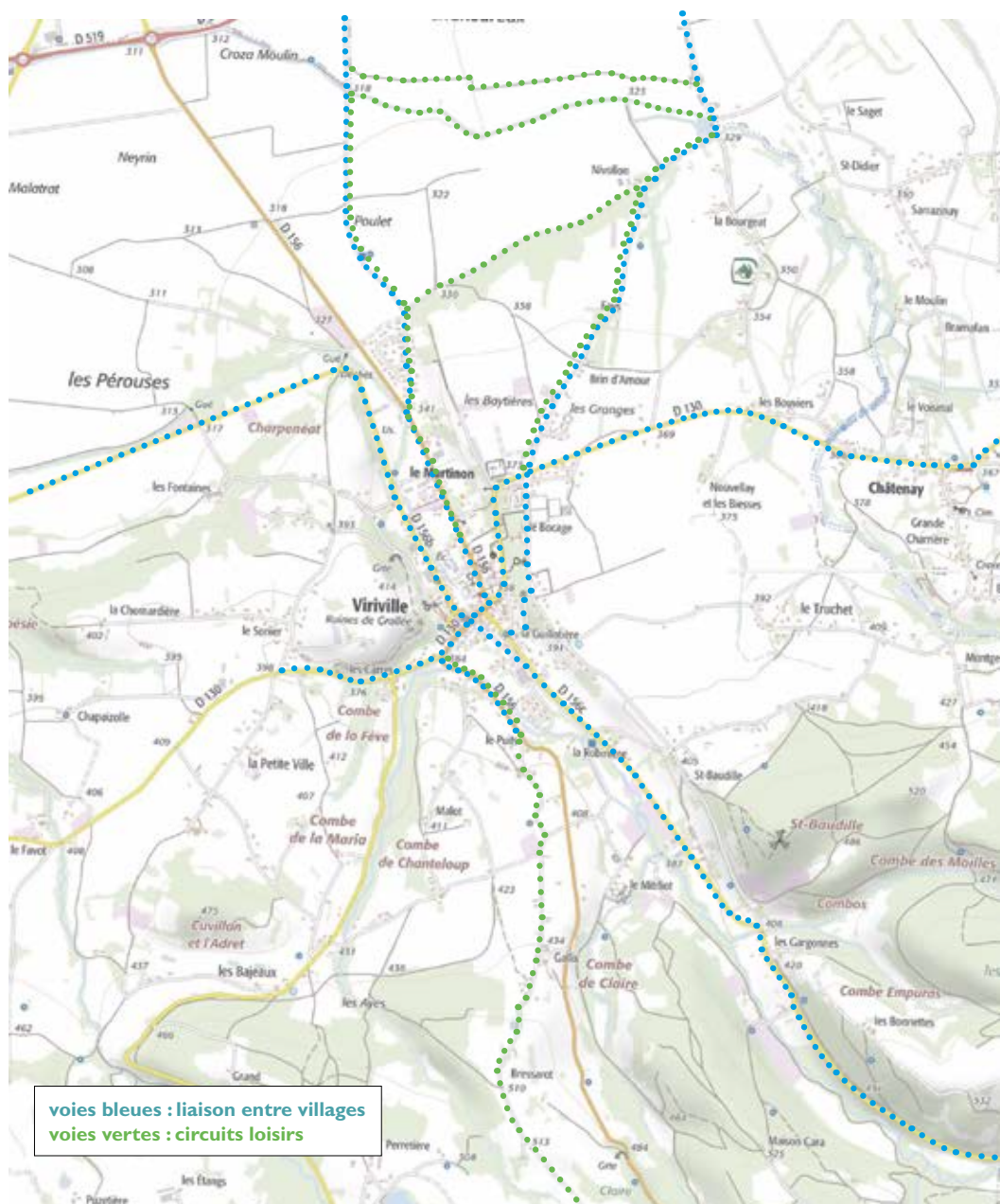
frelonsasiatiques.fr

ÉTUDE SUR LES MOBILITÉS DOUCES LEVÉLO EN POINTE

La commission municipale Environnement de Viriville s'est réunie le 3 février pour étudier les projets d'aménagements cyclables dans le cadre du schéma des mobilités douces en Bièvre Isère. En l'absence d'aménagements cyclables, il apparaît nécessaire dans un premier temps de sécuriser les trajets domicile-école desservant les principaux quartiers par de la signalétique, des bandes cyclables, des zones à vitesse réduite selon la configuration des voies. Par ailleurs, il serait opportun de sécuriser plusieurs liaisons intercommunales. Deux liaisons prioritaires ont

été identifiées en direction de Sardieu pour rejoindre l'ossature est-ouest de l'ancienne voie ferrée et se connecter à la Côte-Saint-André et Saint-Siméon de Bressieux via Châtenay. Trois autres liaisons sont également retenues en direction de Thodure, de Marnans et de Marcolloles.

Deux projets de zone pacifiée/voie verte sont envisagés, d'une part vers le nord en combinant les usages utilitaires et de loisirs, d'autre part vers le sud en utilisant une partie de l'ancienne voie du tram en direction de Roybon.



FINANCES COMMUNALES

Le 8 avril dernier, le conseil municipal a adopté le budget de la commune pour l'exercice 2021. Ce budget s'équilibre à 2 890 000 euros. Dans un contexte difficile, la municipalité réaffirme son engagement auprès des Virivillois et finalise les aménagements prévus.

Résultat de l'année 2020

Le budget de fonctionnement a dégagé un excédent de fonctionnement de 527 215 €, somme qui représente l'autofinancement et sera intégré dans le budget 2021.

	PREVISIONNEL 2020	REALISE 2020	
		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 430 151 €	878 427 €	1 404 934 €
INVESTISSEMENT	1 254 123 €	809 285 €	710 055 €

La section d'investissement 2021

961 235 euros c'est le budget général pour les projets communaux compensés en grande parties par les dotations et fonds divers (635 542 €) et les subventions (22 815 €). Projets : aménagement rue de la gare, parking de la salle polyvalente et chemins communaux, travaux de restauration de la chapelle, acquisition de matériel pour les espaces verts.

La section de fonctionnement 2021

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, qui reste élevé grâce aux ressources propres de la commune.

1 570 701 € correspondent à la totalité du budget de fonctionnement

130 000 € c'est la prévision de recettes générées par les locations.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Au terme de trois réunions, les neuf élus ont centré leurs réflexions sur deux sujets l'environnement et le patrimoine.



Les enfants ont élaboré plusieurs projets dont le premier devrait voir le jour avant l'été sous la forme d'une "chasse aux déchets". Les jeunes élus planchent en effet sur une campagne d'information sur les déchets et leur recyclage avec notamment une journée de ramassage dans la commune (voir p.7). Les enfants veulent sensibiliser le public en implantant dans le village des panneaux d'information avec des phrases ou slogans de leur cru. Une mascotte "anti-pollution" est également en projet. Ils plaident aussi pour l'implantation d'un nombre de poubelles plus important dans la commune. Côté patrimoine, les jeunes conseillers

souhaitent mieux connaître les richesses de leur village et les faire découvrir au public. Pour ce faire, ils ont décidé de recenser les monuments, sites, objets, métiers... remarquables afin d'organiser une visite collective sur le terrain avec pour objectif la création de parcours patrimoine. Ceux-ci pourront ensuite être matérialisés par l'édition d'une carte et de panneaux d'information installés dans le village. Les animations qui prendront place durant les journées du patrimoine les 18 et 19 septembre seront le point d'orgue du projet : jeux de piste, visites guidées, soirée historique... permettront au public de découvrir ou redécouvrir le patrimoine de la commune.

LE NUMERIQUE POUR TOUS !

Des questions concernant des démarches numériques ? Bièvre Isère, en partenariat avec la Région et l'Union européenne, lance des accompagnements une à deux fois par mois dans les communes en complément de la Maison de services au public.

Infos + : 04 74 54 03 15

LA COLLECTE REPENSÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES



La transformation du service de collecte des déchets, démarrée en Janvier 2020 par Bièvre Isère, s'est étendue à Viriville depuis la mi-avril. Concrètement cela signifie que le ramassage des poubelles d'ordures ménagères résiduelles s'effectue désormais les jeudis tous les 15 jours en semaine impaire (sauf pour le centre-bourg, tous les jeudis). Retrouvez votre calendrier de collecte sur le site www.bievre-isere.com. En dehors de cette collecte en porte-à-porte, des bacs-poubelles sont à votre disposition au niveau des cinq points de tri (rue de la Gare, route de Thodore, route de Châtenay, déchetterie, Chambaran). Le tri des déchets ménagers est devenu une nécessité et un geste citoyen. Adoptez ce réflexe, c'est :

- ▶ limiter sa quantité de déchets enfouis allongeant la durée de vie du centre à Penol,
 - ▶ éviter le gaspillage d'énergie et de matières premières grâce au recyclage,
 - ▶ être en conformité (loi du 13 juillet 1992, loi Grenelle I^{er} d'août 2009).
- Bièvre Isère vous propose des kits de tri à l'accueil de la mairie.

LES ARTS ALLUMÉS LE 6 JUIN

Du 4 au 27 juin, Bièvre Isère Communauté nous invite à la 5^e édition de son Festival des Arts allumés, programmé cette année dans le secteur sud de son territoire : théâtre, danse, concerts animés et “déjantés”, cirque acrobatique, musique, marionnettes, poésie et un grand carnaval participatif pour le final. Vous trouverez le programme complet de la manifestation dans vos boîtes aux lettres, dans les journaux locaux, auprès de la mairie ou de Bièvre Isère Communauté.

Dans le centre de Viriville, pour une participation de 5 €, toute la journée du dimanche 6 juin, cinq compagnies d'artistes de rue vont nous entraîner dans une “Ruée vers l'art”.

Le matin : un mime, Benoît Turjamn dit “le Voisin”, nous invitera à le suivre à vélo à assistance électrique ou par nos propres moyens, dans un parcours à partir du centre-ville vers Marnans et Chatenay.

Dès 12h30 : des mimes nous accompagneront dans le centre du village jusqu'aux stands de restaurations

À 14h et 16h : La Cie Voltaik nous offrira un voyage poétique, intitulée, “Le temps d'un compte” rassemblant un violoniste classique, des danseurs hip hop et le flow d'un slameur.

À 15h et 17h : La Cie Vertigo présentera un spectacle de chorégraphies acrobatiques suspendues à des cordes contre la façade de l'église.

Et toute la journée : “La Boum à pédale” de Guy et Freddy, animation à énergie renouvelable va nous faire pédaler et produire de l'électricité.

Tous les spectacles se dérouleront en plein air dans le respect des règles en vigueur et en toute sécurité pour les familles présentes, sous réserve toutefois, de conditions sanitaires et météorologiques favorables.



Que cette journée soit la joyeuse fête tant attendue de nos retrouvailles !

Info + : www.bievre-isere.com

04 74 20 98 38

culture@bievre-isere.com

“BIÈVRE ISÈRE FAIT SON CINÉMA” LE 7 JUILLET



Cet été, nous pourrions assister à une séance de cinéma en plein air, familiale et gratuite.

Nous avons dû annuler la séance prévue l'année dernière pour cause de pluie. Comptons cette année, sur de meilleurs auspices pour en profiter dans le pré situé derrière la crèche “Les Petits Poucets”. Il est conseillé de venir avec son plaid, des coussins...

Le choix du film et l'horaire précis vous seront communiqués prochainement ainsi que le programme complet dans les autres communes de la Communauté de communes.

En cas de pluie comme en 2020 ou de nouvelles contraintes sanitaires, la séance sera annulée.

48

C'est le nombre de séances en plein air programmées en juillet et août.

BIBLIOTHEQUE

JOURNÉE DE LA FEMME



Les restrictions sanitaires de la Covid 19 ont obligé l'annulation de nombreuses manifestations : spectacle de théâtre musical, exposition et animations que nous avions espérés proposer le 8 mars, dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes. Seule la bibliothèque a pu conserver une animation pour cet événement en présentant une exposition de livres sur la condition féminine. Deux femmes, qui ont compté dans l'histoire de notre commune ont été mises à l'honneur : Marguerite Dalban, ancienne maire de Viriville et Marie Louise Brochier, écrivain.

Permanences de la bibliothèque : mardi, mercredi, samedi de 10h à 12h

ÇA ROULE POUR LE COMITÉ ET L'AVA !



L'assemblée générale du Comité des Fêtes s'est déroulée le dimanche 21 mars en huis clos. Toute l'équipe est repartie en espérant que cette année 2021 soit plus festive. Si le nouveau protocole sanitaire est maintenu, nous pourrions organiser un repas avec feu d'artifice le 2 juillet, soirée qui remplacerait les feux de la Saint Jean.

La fête de Jeanne Sappey pourrait alors reprendre son défilé. Vous pouvez participer en confectionnant un char, des vélos fleuris ou tout simplement défilé à pied avec le thème de votre choix.

Nous avons hâte de faire la fête, car incontestablement la fête c'est la vie...

Renseignements : Martine : 06 50 32 51 92
Sébastien : 06 89 18 39 35

Avec les passionnés et sous l'égide du Comité, l'Amicale de Véhicules Anciens en Terres de Berlioz (A.V.A.) a été créée. A.V.A. de Viriville n'est pas un club. Pas de cotisations ! Pas d'obligations ! C'est simplement le rendez-vous amical de propriétaires de véhicules d'époque. Chaque sortie / rencontre est synonyme de retrouvailles entre amateurs de véhicules anciens (voiture, moto, solex, vespa, mobylette...).

Le 27 mars, l'A.V.A a élaboré une sortie pique-nique vers les gorges de Chailles et le pays Voironnais. A cette occasion, le Comité des Fêtes a donc préparé et fabriqué avec le plus grand soin un lunch-bag de qualité dans un adorable petit sac rétro. Vous pouvez suivre les événements et les liens via le site du Comité des fêtes www.jeannesappey.fr.

FORMAFOOT BIÈVRE-VALLOIRE

Malgré le contexte actuel et l'arrêt de toutes les compétitions sportives au niveau amateur, FBV a tenu à maintenir un minimum d'activités (quand cela était possible) pour que les adhérents puissent garder le contact avec le ballon, leurs coéquipiers et leurs entraîneurs. Tout ceci bien entendu dans le respect des gestes barrières (port du masque en dehors du terrain, gel, activités sans contact physique, douches interdites).

C'est pour cela que l'habituel stage de Pâques a été maintenu (la semaine du 12 au 16 avril) avec des effectifs limités afin de permettre aux jeunes de pratiquer leur sport favori. Des plateaux repas étaient fournis par Max à midi.

Le club a également organisé une paëlla à emporter le 17 avril sur la place du marché. Malgré un petit couac dans les réservations 130 personnes ont pu se régaler avec le bon plat mitonné par



notre président Jean Gonzalbez. Le club a également mis en place des entraînements découvertes jusqu'à la fin de saison pour permettre à toutes les personnes intéressées de s'initier au football.

Informations sur la fin de saison et sur la saison prochaine :

Panneau Pocket
Page Facebook du club
Axel Merlin au 06 70 02 32 92
ou axel.merlin0512@gmail.com



YOGA BHAVANA

Lundi et jeudi de 18h30 à 19h45, mardi de 19h30 à 20h45.

L'association Bhavana continue de proposer des cours de yoga en visioconférence durant les périodes de confinement afin d'assurer la continuité de la pratique et de garder son équilibre... Nous nous étonnons des progrès que chacun peut faire malgré la distance. Rien ne remplacera jamais les cours en salle, mais cet outil nous permet de continuer à cheminer ensemble jusqu'à la reprise des cours en salle. À noter que les yogis virivillois conservent leur humour en toutes circonstances !

Contact : Cathy Maljournal
06 63 00 81 70
accueil.bhavana@gmail.com

ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE EN BIÈVRE ISÈRE (3ABI)

3ABI distribue chaque semaine des colis d'aide alimentaire dans son local de La Côte-Saint-André et dans celui de Saint-Jean-de-Bournay. Les aliments distribués proviennent de la Banque Alimentaire de l'Isère et des invendus des commerçants locaux. Une participation solidaire est demandée aux familles : 1,80 € par colis adulte, et 0,90 € par colis enfant de moins de 12 ans. Pour bénéficier de cette aide il faut prendre contact avec la conseillère en économie sociale et familiale. Un dossier est établi en tenant compte des ressources et des charges, il permet d'évaluer le reste à vivre de la famille et d'estimer si l'aide est accordée. Les dossiers sont révisables tous les trois mois.

Contact : 04 37 04 30 61- lundi de 13h30 à 17 h, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
3abi@orange.fr - <http://3abi.fr>

Café des bonnes idées pour la terre

OUVERTURE D'UN TIERS-LIEU AU CENTRE DU VILLAGE



Une dynamique de transformation dans les territoires est à l'œuvre ainsi que l'attestent de nombreuses initiatives facilitant le travail en communautés : espaces de coworking, tiers-lieu, fablab, living lab, friches artistiques, etc. Ces lieux sont portés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire. C'est une véritable opportunité d'agir en épousant les évolutions les plus récentes de notre société : le numérique bien sûr, l'apprentissage "par le faire", le travail indépendant et les nouvelles pratiques créatives et collaboratives, la transition écologique, etc. A la demande de l'association "Café des bonnes idées pour la terre" qui souhaitait créer un tiers-lieu, la mairie a mis à disposition

le local 5, rue de la Poste pour tenter l'expérience. Dans un premier temps, deux permanences sont organisées le mardi après-midi, de 16 à 19 heures, et le samedi matin de 10 à 13 heures.

C'est un endroit ouvert à tous qui permet les rencontres, favorise les interactions sociales et la créativité. On peut y venir pour nouer des contacts, trouver de l'entraide, discuter, proposer des échanges de services, de savoir-faire, organiser des ateliers, des conférences, construire des projets collectifs. En fait, les possibilités sont infinies. Elles dépendent de la créativité, des capacités et des ressources que chacun apporte. L'association "Café des bonnes idées pour la terre" vous y attend.

LES CONSCRITS 2021



PRÊTS À REPARTIR POUR LA FÊTE DE JEANNE SAPPEY

En partant de la gauche : Alex Bernard ; Matteo Goncalves ; Enzo Voto ; Noé Gendre ; Jade Loy ; Dorian Martin ; Rémi Hugonin ; Laura Gelas ; Lauryne Cornet ; Gregori Benassi ; Laura Ageron ; Cassy Ageron ; Zoé Scramoncin ; Marion Gillet.
Absents : Kyrian Ravel ; Louis Romet ; Aurélien Cuzin ; Hugo Bourdat ; Matteo Chapelin ; Benjamin Jallifier ; Antoine Gressy ; Anaïs Boucherand ; Lucas Hugonin ; Sofianne Agullo.

AGENDA

Sous réserve des conditions sanitaires

Mai

Jeudi 13

Marché artisanal place de l'église de 7h à 19h. Des artisans (savons, accessoires tissu zéro déchets, céramiques, bijoux...), des bouquinistes, quelques brocanteurs. Entrée gratuite. Restauration à emporter. Contact : 06 48 07 80 44

Juin

Dimanche 06

Festival Les Arts Allumés, la ruée vers l'Art

Dimanche 13

Concours Amicale Boules, Coupe Gusta

Dimanche 20

Elections régionales et départementales

Samedi 26

Journée ramassage de déchets organisée par le conseil municipal des enfants

Dimanche 27

Elections régionales et départementales

Juillet

Vendredi 02

Feu d'artifice et repas, place du Monument

Samedi 03 et Dimanche 04

Triathlons Fitdays MGEN au départ de Roybon, plage du lac. Evénement sportif grand public. Trois distances : XS à 17h le samedi, S à 12h30 le dimanche passant par le camp de Chambaran et M à 14h30 le dimanche. www.fitdays.fr

Dimanche 04

Concours Amicale Boules, Coupe Repiton

Mercredi 07

Cinéma en plein air

Dimanche 11

Repas friture

Dimanche 18

Concours Amicale Boules, Coupe des frères Deville

Août

Jeudi 05

Concours Amicale Boules, Boules en bois et cloutées

Du 21 au 24

Fête de Jeanne Sappey



Lundi 23 et Mardi 24

Concours Amicale Boules

Septembre

Dimanche 05

Concours Amicale Boules, Coupe Charpenay

Dimanche 19

Concours Amicale Boules, Coupe des frères Perroud

**ETAT
CIVIL**

Selon autorisation
de publication des familles

NAISSANCE

Giulia FERNANDEZ, le 16 janvier 2021

DÉCÈS

Henri MALJOURNAL, le 27 janvier 2021

Guy SPELIERS, le 24 mars 2021

Jeannine BARNOUD, née DREVON, le 27 avril 2021

VIE PRATIQUE

MAIRIE

Lundi 8h30-13h et 14h-17h, mardi, jeudi et vendredi 8h30-13h

Téléphone : 04 74 54 03 15

Internet : www.viriville.fr

Courriel : mairie@viriville.fr

Permanence du maire sur RDV

Bibliothèque : 04 74 54 13 84

Ludothèque : 04 74 54 15 23

Agence postale communale 04 74 31 07 65

De mardi à samedi 8h30-11h30

AUTRES PERMANENCES & SERVICES

Bièvre Isère Communauté : 04 76 93 51 46

Ordures ménagères : 04 74 20 86 73

Service des Eaux (h. bur.) : 04 74 20 86 73

urgence week-end/nuite : 04 74 20 86 78

Orange communication : 3900

Orange dommages aux réseaux :

<https://dommages-reseaux.orange.fr>

Enedis dépannage électrique 09 72 67 50 38

Trésorerie (St Etienne St Geoirs) 04 76 65 40 01

Mission Locale : 04 74 20 18 66

permanence à l'espace Dalban jeudi 8h30-12h30

et mardi 10h30-16h30

Maison des services publics : 04 74 20 31 57

La Côte Saint André

- CARSAT : sur RDV au 3960

- CPAM : sur RDV chaque jeudi au 3646

- Conciliateur de justice sur RDV : 04 74 20 31 57

- Pôle Emploi : 3949

sans RDV du lundi au vendredi 8h30-12h30,

sur RDV les après-midis de 12h30 à 16h15

Assistance Juridique 04 76 93 51 46

Mairie de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Architecte Conseil sur RDV : 04 74 20 98 30

Assistante sociale : 04 76 91 91 00

54 route de Brézins, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Stérilisation de chat : 04 76 91 50 33

(30 millions d'amis, Mme Marchand) ou 06 71 84 87 50

SERVICES D'URGENCE

Police 17 - Pompiers 18

Samu 15 (Samu social 115)

Appel d'urgence européen 112

SOS Médecins 3624

Violence conjugale 3919

Pharmacie de Garde 3915

Enfant en danger 119

NUISANCES

• **L'utilisation des engins** de bricolage et de jardinage est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

• **Le brûlage de tout déchet est interdit !**

Déchèterie de Viriville :

lundi - mercredi : 9h-12h

mardi - samedi : 14h-17h

vendredi : 9h-12h et 14h-17h

www.viriville.fr



web+